

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009

1 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 :

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire 2009. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget Supplémentaire 2009 par un vote à bulletin secret de 14 voix pour.

Le Budget Supplémentaire 2009 s'établit à la somme de :

- 8 356,82 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 500,00 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Il a été décidé l'achat d'une remorque (1234 €), d'une tondeuse (900 €) et de guirlandes lumineuses.

2- RAPPORTS ANNUELS 2008 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

Monsieur LECLERC et Monsieur GILLET ont fait une présentation détaillée au Conseil Municipal de ces deux rapports. Le Conseil Municipal a pris acte par délibération du rapport du service public de l'Assainissement adopté par la Communauté de Communes Champagne Vesle.

3 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Communication :

Il a été discuté de la parution et du contenu du journal communal.

Site Internet Mairie: modification pour une meilleure exploitation. Il a été décidé l'achat d'un serveur et d'un routeur.

Vie Sociale : Jeunes :

Concernant la création d'un skate park, le projet est toujours en cours. Dans un premier temps il est prévu la pose de deux modules et la création de la surface d'accueil. D'autres devis sont en cours.

Voirie et bâtiments :

Il est prévu l'achat d'un kit sécurité balisage de la voiture de fonction pour 328 € pour mise aux normes de sécurité.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- Une subvention de 30 € a été attribuée à l'Association Française contre les myopathies au titre de l'année 2010.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la Convention entre la Commune et l'A.S.C. pour la location des installations communales arrive à échéance au 31/12. Le Conseil Municipal décidera ou non du renouvellement de cette convention dès que la demande en aura été faite officiellement par le Président de l'A.S.C. Madame le Maire a expliqué au Conseil les raisons qui avaient entraînées à l'époque (il y a quinze ans) la mise en place de cette convention et l'institution d'un loyer à régler par l'A.S.C. La situation n'étant plus la même notamment en ce qui concerne les emprunts sur ces installations, il sera peut être nécessaire de rediscuter les termes de cette convention.
- Le groupe de bénévoles ayant contribué à l'animation de Noël l'an passé s'est déjà mis au travail pour le Noël 2009. La municipalité invite tous les volontaires à les rejoindre pour mettre en applications toutes leurs nouvelles idées pour les fêtes.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2009 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 02 Novembre 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 19 Octobre 2009.
LE MAIRE,**